

# SÉANCE extraordinaire

Le 15 mai 2024

---

---

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 15 mai 2024, à 15 h 45, en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville sis au 35, rue Commerciale Ouest, Chandler.

**SONT PRÉSENTS :** Monsieur Gilles Daraïche, maire, madame la conseillère Meggie Ritchie et messieurs les conseillers Raynald Leblanc, Pierre-Luc Arsenault et Gaétan Daraïche.

**EST ÉGALEMENT PRÉSENT :** Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier.

**Sont absents :** Madame la conseillère Josée Collin et monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout.

---

---

## OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

### 240515.162 DOSSIER RESSOURCES HUMAINES – SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE DÉPART

CONSIDÉRANT l'entente de règlement hors Cour et de fin d'emploi intervenue de l'employé 401652 avec la bonne collaboration des partis concernés, laquelle doit demeurer strictement confidentielle;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et est résolu :

D'AUTORISER le directeur général et greffier, à titre de représentant de la Ville de Chandler, à signer l'entente intervenue dans le dossier de l'employé mentionné dans le préambule de la présente résolution et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 240515.163 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V-261-2024 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS, LE FINANCEMENT D'ÉTUDES, LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES ET L'AFFECTATION DE LA SOMME DE 336 000 \$ DU SOLDE DISPONIBLE AU RÈGLEMENT V-202-2017 EN VUE DE FINANCER UNE DÉPENSE DE 336 000 \$

ATTENDU que ce règlement est adopté conformément à l'article 7 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux;

ATTENDU que les coûts associés à la réfection d'infrastructures, à l'acquisition d'équipements et la réalisation d'études sont estimés à 336 000 \$ selon l'estimation des coûts

du directeur financier en date du 10 avril 2023, décrite à l'article 2 du présent règlement;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 6 mai 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, appuyé de Raynald Leblanc et unanimement résolu que ce conseil adopte le règlement numéro V-261-2024 décrétant l'acquisition d'équipements, le financement d'études, la réalisation de travaux de réfection d'infrastructures et l'affectation de la somme de 336 000 \$ du solde disponible au règlement V-202-2017 en vue de financer une dépense de 336 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**240515.164 CONVENTION D'OCCUPATION – AUTORISATION DE SIGNATURE – IMPLANTATION D'UN ABRIBUS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu que ce conseil autorise le directeur général et greffier de la ville de Chandler à signer pour et au nom de la ville la convention d'occupation à intervenir entre la ville de Chandler et **STIKEMAN ELLIOTT LLP** pour l'implantation d'un abribus sur une **partie du lot 4 294 214**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**240515.165 CONSTRUCTION D'UN BLOC SANITAIRE SUPPLÉMENTAIRE – PARC DU SOUVENIR – APPROPRIATION DU SURPLUS QUARTIER CHANDLER**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil autorise la construction d'un bloc sanitaire supplémentaire dans le parc du souvenir.

Il est également qu'un montant de 15 000 \$ soit prélevé sur plus du quartier Chandler pour la réalisation dudit projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**240515.166 OCTROI DE CONTRAT - PLAN DE MOBILITÉ ACTIVE – MOBILIT**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation en vue d'améliorer les conditions de pratique des transports actifs au sein de la ville de Chandler particulièrement au niveau de son périmètre urbain;

CONSIDÉRANT que la ville a reçu deux offres de services et que ces dernières sont conformes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu que ce conseil octroi le contrat de plan de mobilité active au plus bas soumissionnaire conforme, soit MOBILI-T, pour un montant total de 15 993 \$, toutes taxes incluses.

Il est également résolu que ce montant soit prélevé du budget de 20 500 \$ pour développer le transport actif à Chandler.

Il est également résolu qu'un premier versement équivalent à 50 % de la facture totale soit payé dès l'octroi de contrat par résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**240515.167 AUTORISATION – ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE – EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu que ce conseil autorise l'achat d'un DODGE RAM 2016, tel que proposé par l'offre d'achat 18524, au montant de 25 288,75 \$ toutes taxes incluses, au garage MARQUIS AUTOMOBILES INC, pour le Service de l'embellissement de la municipalité.

Il est également résolu que ce montant soit emprunté du fonds de roulement et remboursable sur une période de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**240515.168 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le conseiller Raynald Leblanc propose la levée de l'assemblée à 15 h55.

VILLE DE CHANDLER

\_\_\_\_\_  
Gilles Daraïche  
Maire

\_\_\_\_\_  
Roch Giroux,  
Directeur général et greffier